

Le présent document d'offre (le « **document d'offre** ») constitue une offre de ces titres uniquement dans les territoires où ils peuvent être légalement mis en vente et dans ceux-ci uniquement par des personnes autorisées à vendre ces titres et aux personnes à qui ils peuvent être légalement mis en vente. Le présent document d'offre n'est pas et ne doit en aucun cas être interprété comme un prospectus, une publicité ou un appel public à l'épargne de ces titres.

Ces titres n'ont pas été inscrits en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières des États-Unis de 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi sur les valeurs mobilières des États-Unis** »), ni de l'une des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis ou de personnes aux États-Unis, sauf en vertu d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi sur les valeurs mobilières des États-Unis et applicable Lois sur les valeurs mobilières des États américains. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat, de l'un ou l'autre de ces titres aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis, ou pour le compte ou au profit de ces personnes. Les termes « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui leur est attribué dans le Règlement S pris en application de la Loi sur les valeurs mobilières des États-Unis.

## DOCUMENT D'OFFRE EN VERTU DE L'EXEMPTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ÉMETTEURS INSCRITS

Nouvelle émission

28 Octobre, 2024



**VOLATUS AEROSPACE INC.**  
(l'« émetteur » ou « nous »)

---

**PRIX D'ABONNEMENT 0,14 \$ PAR UNITÉ**

---

### **PARTIE 1 RÉSUMÉ DE L'OFFRE**

#### **Qu'offrons-nous ?**

<b>Offre :</b>	Unités (« <b>unités</b> ») de l'émetteur, chaque unité étant composée d'un droit de vote commun de l'émetteur (une « <b>action offerte</b> ») et de la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires avec droit de vote (chaque bon de souscription d'action ordinaire entier, un « <b>bon de souscription</b> »). Chaque bon de souscription pourra être exercé pour acquérir une action à droit de vote ordinaire supplémentaire de l'émetteur (chacune étant une « <b>action de bon de souscription</b> » et, avec les parts, les actions offertes et les bons de souscription, les « <b>titres</b> ») à un prix d'exercice de 0,20 \$ pour une période de 24 mois à compter de la date de clôture.
<b>Offre Prix :</b>	0,14 \$ par unité.
<b>Montant de l'offre :</b>	Jusqu'à 35 714 286 unités, pour un produit brut maximal pouvant atteindre 5 000 000 \$ (le « <b>placement</b> »). Les agents (tels que définis aux présentes) auront l'option (« l'option des agents »), pouvant être exercée en tout ou en partie à tout moment jusqu'à 48 heures avant la date de clôture (telle que définie aux présentes), d'offrir en vente jusqu'à 5 357 143 unités supplémentaires pour un produit brut additionnel à l'Émetteur pouvant atteindre 750 000 \$. Si l'option des agents est exercée dans son intégralité, le produit brut total de l'offre pour l'émetteur sera d'un maximum de 5 750 000 \$.

	Traduit avec <a href="http://www.DeepL.com/Translator">www.DeepL.com/Translator</a> (version gratuite)
<b>Date de clôture :</b>	En une ou plusieurs clôtures, la clôture est prévue d'ici le 6 novembre 2024, ou à toute autre date pouvant être déterminée par l'émetteur et les preneurs fermes (la « date de clôture »). À la date de clôture, les parts seront émises contre réception des fonds.
<b>Échange :</b>	Les actions ordinaires avec droit de vote (les « <b>actions ordinaires avec droit de vote</b> ») et les actions à droit de vote variable (les « <b>actions à droit de vote variable</b> », ainsi que les actions ordinaires avec droit de vote, les « <b>actions</b> ») de l'émetteur sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « <b>Bourse</b> ») sous le symbole « FLT ». Les bons de souscription ne sont pas cotés à la Bourse de croissance TSX en ce moment, toutefois, l'émetteur a l'intention de demander l'inscription des bons de souscription à la cote de l'Exchange.
<b>Dernière clôture Prix :</b>	Le cours de clôture des actions à la Bourse le 28 octobre 2024 était de 0,16 \$.
<b>Description des actions offertes :</b>	<p>Les détenteurs d'actions offertes ont le droit (i) de recevoir un avis de, d'assister et de voter à, toutes les assemblées des actionnaires sur la base d'un vote par action offerte ; (ii) recevoir des dividendes déclarés par le conseil d'administration de l'émetteur et se classera à égalité avec les actions à droit de vote variable en ce qui concerne les dividendes sur une base action pour action ; et (iii) lors de la liquidation, de la dissolution ou de la liquidation de l'émetteur, de participer à égalité avec les actions à droit de vote variable dans les biens et actifs restants de l'émetteur disponibles pour distribution aux détenteurs d'actions.</p> <p>De plus, chaque action offerte ne peut être détenue, détenue et contrôlée, directement ou indirectement, par des Canadiens. Une action offerte émise et en circulation doit être convertie en une seule action à droit de vote variable, automatiquement et sans autre acte de la part de l'émetteur ou du détenteur, si ces actions offertes deviennent détenues, détenues ou contrôlées, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement, par une personne qui n'est pas un Canadien.</p>
<b>Description des mandats :</b>	<p>Chaque bon de souscription permettra au porteur d'acquérir, sous réserve d'un ajustement dans certaines circonstances, la moitié de l'action de bon de souscription à un prix d'exercice de 0,20 \$ jusqu'à 17 h 00 (heure de Toronto) à la date qui suit de 24 mois la date de clôture. Les bons de souscription seront régis par les modalités et conditions énoncées dans les certificats représentant les bons de souscription (les « <b>certificats de bon de souscription</b> ») livrés aux acheteurs à la clôture de l'offre. Les certificats de bons de souscription prévoient un ajustement du nombre d'actions de bons de souscription pouvant être émises lors de l'exercice des bons de souscription et/ou du prix d'exercice par action de bon de souscription lors de la survenance de certains événements habituels.</p> <p>Aucune fraction de bons de souscription Les actions ne pourront être émises à tout détenteur de bons de souscription lors de l'exercice de ceux-ci, et aucune contrepartie en espèces ou autre ne sera versée à la place de fractions d'actions. La détention de bons de souscription ne fera pas du détenteur de ceux-ci un actionnaire de l'émetteur et ne donnera pas droit à ce détenteur à un droit ou à un intérêt à l'égard des bons de souscription, sauf dans les cas expressément prévus dans le certificat de bon de souscription. Les détenteurs de bons de souscription n'auront aucun droit de vote ou de préemption ou tout autre droit d'un détenteur d'actions.</p> <p>À l'exception des actions offertes et des bons de souscription émis à, ou pour le compte ou le bénéfice de, personnes aux États-Unis ou de personnes américaines qui acquièrent des unités en vertu de l'exemption d'enregistrement de la règle 506(b) du règlement D, qui seront émis dans chaque cas sous forme de certificat, aucun certificat attestant des actions offertes et des bons de souscription ne devrait être émis. Au lieu de cela, les actions et les bons de souscription vendus dans le cadre de l'offre devraient être émis sous forme électronique à la Caisse canadienne de dépôt de valeurs mobilières (« CDS ») ou à ses mandataires et déposés auprès de la CDS à la clôture de l'offre.</p>

*Aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières n'a évalué le bien-fondé de ces titres ni examiné le présent document. Toute déclaration contraire constitue une infraction. Cette Offre peut ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes prêt à risquer la perte de la totalité de votre investissement. Pour prendre cette décision d'investissement, vous devriez demander l'avis d'un courtier inscrit.*

Les investisseurs qui participent à ce placement sont réputés avoir reconnu certains faits et ententes sur lesquels l'émetteur s'appuie. Veuillez consulter l'annexe pour vous assurer que vous êtes d'accord avec ces remerciements et que vous avez fourni à l'émetteur tous les renseignements requis. **RIEN DANS L'ANNEXE NE MODIFIE TOUTE DIVULGATION FAITE PAR L'ÉMETTEUR DANS CE DOCUMENT D'OFFRE.**

Toutes les références en « dollars » ou en « dollars » dans le présent document d'offre sont des dollars canadiens, sauf indication contraire.

### Renseignements Généraux

L'émetteur effectue un financement d'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur *les dispenses de prospectus*. Dans le cadre de ce placement, l'émetteur représente ce qui suit :

- L'émetteur exerce des activités actives et son principal actif n'est pas la trésorerie, les équivalents de trésorerie ou sa cotation en bourse.
- L'émetteur a déposé tous les documents d'information périodiques et en temps opportun qu'il est tenu de déposer.
- Le montant total en dollars de ce placement, combiné au montant en dollars de tous les autres placements effectués en vertu de la dispense de financement des émetteurs inscrits au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, ne dépassera pas 7 400 000 \$ (soit 10 % de la capitalisation boursière des titres cotés en bourse de l'émetteur à la date à laquelle l'émetteur a publié le communiqué de presse annonçant le placement).
- L'émetteur ne clôturera pas ce placement à moins qu'il ne croie raisonnablement qu'il a levé suffisamment de fonds pour atteindre ses objectifs commerciaux et ses besoins de liquidité pendant une période de 12 mois suivant la distribution.
- L'émetteur n'affectera pas les fonds disponibles de ce placement à une acquisition qui constitue une opération d'acquisition ou de restructuration importante en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou à toute autre opération pour laquelle il demande l'approbation du porteur de titres.

### Mise en Garde Concernant les Énoncés Prospectifs

Le présent document d'offre contient des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelées « **énoncés prospectifs** » ou « **renseignements prospectifs** » **aux présentes**). Souvent, mais pas toujours, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « va », « propose », « s'attend à », « estime », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit », ou des variations (y compris les variations négatives et grammaticales) de ces mots et expressions ou déclarent que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront » prises, se produisent ou seront atteints. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, qui traitent d'activités, d'événements ou de développements que l'émetteur croit, prévoit ou anticipe se produiront ou pourraient se produire dans le futur (y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant les objectifs et les stratégies de l'émetteur) sont des énoncés prospectifs. Des exemples de tels énoncés prospectifs dans le présent document d'offre comprennent les plans d'affaires et les stratégies de l'émetteur ; le lancement et le développement de produits, de canaux et de programmes de l'émetteur ; l'intention de l'émetteur de faire croître ses activités et ses activités ; le fonds de roulement de l'émetteur et les revenus, les coûts et les

dépenses futurs prévus ; les activités de recherche et de développement de l'émetteur ; la réalisation de l'Offre et le moment de celle-ci ; l'obtention de toutes les approbations boursières et autres approbations requises dans le cadre du placement ; l'utilisation des fonds disponibles, y compris le produit du placement et les coûts du placement ; les objectifs et les jalons opérationnels ; et l'adéquation des ressources financières. Ces énoncés prospectifs reflètent les attentes, les hypothèses ou les croyances actuelles de l'émetteur en fonction de l'information dont il dispose actuellement.

L'information prospective est fondée sur les hypothèses, les estimations, les analyses et les opinions raisonnables de la direction à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances, des conditions actuelles et des développements prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction juge pertinents et raisonnables dans les circonstances à la date à laquelle ces énoncés sont faits, mais qui peuvent s'avérer inexacts. Les facteurs et hypothèses importants utilisés pour élaborer les énoncés prospectifs contenus dans le présent document d'offre comprennent, sans s'y limiter, la réalisation et la réalisation des avantages anticipés du placement ; le moment de la réalisation, du règlement et de la clôture du placement ; la nature spéculative d'un investissement dans les titres de l'émetteur ; la satisfaction des conditions de clôture du placement, y compris la réception en temps opportun des approbations et des autorisations réglementaires et autres approbations requises, y compris l'approbation de la Bourse ; l'utilisation du produit du placement ; les effets négatifs potentiels sur le prix du marché des titres de l'émetteur découlant de la vente d'une quantité importante de titres de l'émetteur ; la volatilité des prix des titres de l'émetteur ; la disponibilité d'un financement supplémentaire au fur et à mesure des besoins ; le traitement en vertu des régimes de réglementation gouvernementaux ; les incertitudes générales des affaires, de l'économie, de la concurrence, de la politique et de la laocidité ; le développement et la vente de produits et de services ; les coûts prévus et imprévus ; le prix du marché et la liquidité des actions ; l'exposition à l'augmentation du risque de crédit et de liquidité ; l'exécution contractuelle par des tiers ; la demande des clients ; la concurrence d'autres fournisseurs de contenu ; la concurrence et les risques posés par les progrès technologiques potentiels ; les fluctuations des taux de change ; la dépendance à l'égard du personnel clé ; les conflits d'intérêts ; et la difficulté d'exécuter les jugements et d'assurer la signification du processus au directeur et aux dirigeants.

Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts, car les résultats, le rendement ou les développements réels pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés. Bien que l'émetteur soit d'avis que les hypothèses inhérentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et, par conséquent, il ne faut pas se fier indûment à ces énoncés en raison de l'incertitude inhérente à ceux-ci. Les facteurs identifiés ci-dessus ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs qui pourraient affecter l'émetteur.

Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les développements réels de l'émetteur soient sensiblement différents des résultats, du rendement ou des développements futurs exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, et même si ces résultats réels sont réalisés ou réalisés en grande partie, rien ne garantit qu'ils auront les conséquences attendues pour : ou des effets sur l'émetteur. Les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement tous les renseignements contenus dans le présent document d'offre, y compris les renseignements contenus dans la section intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », avant de décider d'acheter les parts. De plus, les acheteurs doivent tenir compte des facteurs de risque énoncés ci-dessous, ainsi que des risques décrits dans la notice annuelle de l'émetteur et d'autres documents publics qui sont disponibles sur le profil SEDAR+ de l'émetteur à [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Les risques qui peuvent avoir une incidence sur l'information prospective contenue dans le présent document d'offre comprennent, sans s'y limiter, les titres de l'émetteur peuvent connaître une volatilité des prix et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement ; la croissance de l'émetteur est assujettie à bon nombre des risques communs aux entreprises en démarrage, y compris la sous-capitalisation, les pénuries de liquidités, les limitations en ce qui concerne le personnel, les ressources financières et autres, et l'absence de revenus importants ; il n'y a aucune garantie que l'émetteur réussira à obtenir un rendement sur l'investissement de l'actionnaire et la probabilité de succès doit être considérée à la lumière du stade précoce de l'exploitation ; en tant que constructeur et fournisseur de services dans le secteur des véhicules aériens sans pilote, et étant donné que les entreprises du secteur de l'aviation et de l'aviation font l'objet d'une surveillance accrue, des réclamations pourraient être déposées contre l'émetteur si l'utilisation ou la mauvaise utilisation de l'un de ses produits cause, ou semble simplement avoir causé, des blessures corporelles ou la mort ; les défauts dans les produits de l'émetteur peuvent entraîner d'autres risques potentiels pour la vie, la santé et la propriété ; toute réclamation contre l'émetteur, quel que soit son bien-fondé, pourrait nuire gravement à la situation financière de l'émetteur et mettre à rude épreuve la gestion et d'autres ressources ; l'émetteur n'est pas en mesure de prédire s'il sera

en mesure d'obtenir ou de maintenir une assurance responsabilité du fait des produits pour tout produit qui pourrait être approuvé pour la commercialisation ; la propriété intellectuelle utilisée par l'émetteur dans le cadre de ses activités n'est pas protégée par des brevets ou des droits de dessin ou modèle enregistrés, ce qui signifie que l'émetteur ne peut pas empêcher ou empêcher les concurrents d'entrer sur le même marché s'ils développent la même technologie ou une technologie similaire de manière indépendante ; l'émetteur dépend du droit d'auteur, de la protection des secrets commerciaux et des accords de confidentialité et de licence avec ses employés, fournisseurs, consultants et autres pour protéger ses droits de propriété intellectuelle, et bien que l'émetteur ait pris des mesures qu'il juge conformes aux pratiques de l'industrie pour réduire ces risques, ces mesures peuvent être inadéquates ; si l'émetteur omet d'enregistrer, de renouveler ou de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, ou s'il y a une utilisation non autorisée ou une atteinte importante à ses droits de propriété intellectuelle, la valeur de ses produits et services pourrait être diminuée, la position concurrentielle de l'émetteur pourrait être compromise et son entreprise pourrait en souffrir ; les tiers peuvent découvrir de façon indépendante les secrets commerciaux de l'émetteur ou accéder à des renseignements ou à des systèmes exclusifs et, dans de tels cas, l'émetteur peut ne pas être en mesure de s'appuyer sur des droits de propriété intellectuelle pour empêcher l'utilisation de ces secrets commerciaux, renseignements ou systèmes par ces parties ; la capacité de l'émetteur de servir ses clients en temps opportun dépend de la capacité de ses fournisseurs et revendeurs stratégiques à s'acquitter de leurs obligations et à livrer leurs produits ou services en temps opportun et conformément aux exigences contractuelles ; l'émetteur s'appuie dans une large mesure sur les contrats et les ententes des fournisseurs et des revendeurs et tout retard dans la livraison des pièces et des matériaux par les fabricants d'équipement d'origine (« équipementiers ») entraînera un obstacle à la capacité de l'émetteur de remplir ses obligations contractuelles ; l'approvisionnement de certains produits et composants est fortement concentré avec un petit nombre de fournisseurs et ces fournisseurs et sous-traitants peuvent ne pas être engagés ou obligés de vendre des produits à l'émetteur ; les retards dans l'approvisionnement peuvent nuire considérablement à la capacité de l'émetteur de remplir nos obligations contractuelles et peuvent nuire considérablement à ses activités et à ses résultats d'exploitation ; les produits et services de l'émetteur se trouvent sur des marchés nouveaux et en évolution rapide, y compris le marché des drones commerciaux qui en est aux premières étapes de l'adoption par les clients, et à ce titre, les activités et les perspectives d'avenir de l'émetteur peuvent être difficiles à évaluer ; en raison de l'évolution des marchés dans lesquels l'émetteur exerce ses activités, il doit s'appuyer en grande partie sur sa propre étude de marché pour prévoir les ventes, car des prévisions détaillées ne peuvent généralement pas être obtenues auprès d'autres sources à cette étape préliminaire de l'industrie ; le défaut de la demande pour ses produits ou services de se matérialiser en raison de la concurrence, des changements technologiques ou d'autres facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de l'émetteur ; rien ne garantit que les marchés verticaux et géographiques ciblés de l'émetteur connaîtront une croissance ou qu'ils réussiront à établir de nouveaux marchés verticaux et géographiques ; un accident impliquant un drone ou un UAV fourni par l'émetteur ou un autre fabricant pourrait amener les organismes de réglementation du monde entier à resserrer les restrictions sur l'utilisation de drones et d'UAV, en particulier les zones surpeuplées, et pourrait faire perdre confiance au public dans les produits de l'émetteur ; il existe des risques associés aux systèmes et services sans pilote, aux commandes de vol, aux communications et/ou à d'autres technologies de pointe, et il peut y avoir des accidents associés à ces technologies, y compris des écrasements avec ou sans blessures corporelles ; l'émetteur a subi des pertes nettes depuis sa création ; l'émetteur ne peut garantir qu'il peut devenir rentable ou éviter des pertes nettes à l'avenir ou qu'il y aura des bénéfices ou des revenus au cours de toute période trimestrielle ou autre période future ; la réglementation des drones et des UAV peut ne pas évoluer comme prévu et donc avoir une incidence sur les activités futures de l'émetteur ; l'émetteur peut ne pas obtenir les approbations réglementaires requises, ce qui a une incidence sur sa capacité d'exploitation ; l'émetteur croit qu'une grande partie de ses occasions d'affaires se trouvent à l'extérieur du Canada, particulièrement aux États-Unis ; bon nombre des produits de tiers vendus par l'émetteur et la majorité des composants nécessaires à la fabrication des produits que l'émetteur s'attend à fabriquer sont fabriqués et achetés de pays à l'extérieur du Canada, en particulier en Asie, et le fait d'opérer dans des pays étrangers et de compter sur des fournisseurs dans des pays étrangers expose l'émetteur à des risques politiques ; les risques pays et les risques de change sous de nombreuses formes ; rien ne garantit qu'un marché pour les produits de l'émetteur se développera ; l'émetteur peut faire face à des risques nouveaux ou inattendus ou accroître considérablement son exposition à un ou plusieurs facteurs de risque existants, y compris l'instabilité économique, les changements apportés aux lois et aux règlements, et les effets de la concurrence, qui peuvent limiter la capacité de l'émetteur à étendre avec succès ses activités dans ces juridictions, peuvent interférer avec ses chaînes d'approvisionnement et peuvent avoir un effet négatif important sur les activités de l'émetteur, la situation financière et les résultats d'exploitation ; l'industrie dans laquelle l'émetteur exerce ses activités et dans laquelle l'émetteur exercera ses activités est très concurrentielle ; l'émetteur s'engage dans des opérations et des activités dans des devises autres que sa monnaie fonctionnelle et les taux de change applicables peuvent

avoir une incidence positive ou négative sur l'émetteur ; la prévision des revenus et de la rentabilité de l'émetteur pour les nouveaux modèles d'affaires est intrinsèquement incertaine et volatile ; l'émetteur pourrait être assujéti à des risques de taux d'intérêt, c'est-à-dire le risque que la valeur d'un instrument financier soit affectée négativement par une modification des taux d'intérêt ; le vol de données à des fins concurrentielles, en particulier les listes d'utilisateurs et de partenaires, est un risque continu, qu'il soit perpétré par la collusion ou la négligence d'employés ou par une cyberattaque délibérée et un tel vol ou atteinte à la vie privée pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'émetteur ; l'émetteur et ses clients sont soumis à des cyberattaques de la part de cybercriminels et les changements rapides dans les vecteurs d'attaque rendent difficile l'arrêt des attaques et l'adaptation aux nouvelles menaces et l'augmentation du piratage social crée un risque de cybermenace pour l'émetteur ; le défaut d'obtenir des fonds supplémentaires pourrait empêcher l'émetteur d'effectuer les dépenses qui pourraient être nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de croissance de l'émetteur et faire croître ou maintenir les activités de l'émetteur ; les changements dans les conditions du marché peuvent augmenter les primes d'assurance, ce qui pourrait nuire à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie et/ou aux perspectives de l'émetteur ; la perte d'un ou de plusieurs employés clés peut avoir un effet négatif important sur les ventes, les opérations et les bénéfices de l'émetteur ; l'émetteur peut devenir partie à des litiges de temps à autre dans le cours normal des affaires qui pourraient avoir une incidence négative sur ses activités ; un coût de carburant extrêmement élevé pourrait nuire au volume des clients, car d'autres modes de transport moins chers sont recherchés ; et des événements indépendants de la volonté de l'émetteur peuvent nuire à sa capacité d'accepter les commandes des clients, de maintenir sa production et ses ventes ou d'exécuter ses services.

## **PARTIE 2 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ENTREPRISE**

### **Qu'est-ce que notre entreprise ?**

L'émetteur a été constitué sous le titre de « Asher Resources Corporation » en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) (« **BCBCA** ») le 2 février 2011. À compter du 6 juin 2016, l'émetteur a conclu une opération de regroupement d'entreprises en vertu de laquelle (i) il a changé son nom en « Drone Delivery Canada Corp. », (ii) il a consolidé ses actions ordinaires sur une base de 4:1, et (iii) sa filiale en propriété exclusive 2500527 Ontario Ltd. a fusionné avec Drone Delivery Canada Inc. pour former la filiale en propriété exclusive fusionnée de l'émetteur nommé Drone Delivery Canada Inc. (« Drone Inc. »). À compter du 2 décembre 2021, Drone Inc. a été maintenue de l'Ontario à la Colombie-Britannique en tant que 1336099 B.C. Ltd. et à compter du 1er janvier 2022, au moyen de statuts de fusion, 1336099 B.C. Ltd. a fusionné avec l'émetteur.

Le 15 juin 2022, l'émetteur a déposé une modification à son avis de statuts et de statuts afin de mettre en œuvre un système à droit de vote variable en créant deux nouvelles catégories d'actions, les actions à droit de vote ordinaire et les actions à droit de vote variable, conformément à la BCBCA, et de traiter diverses questions relatives au nouveau système à droit de vote variable.

Le 30 août 2024, dans le cadre de la transaction de regroupement d'entreprises avec Volatus Aerospace Corp., l'émetteur a changé son nom de « Drone Delivery Canada Corp. » à « Volatus Aerospace Inc. ».

L'adresse du siège social de l'émetteur et de son principal établissement est le 6221, unité 7, route 7, Vaughan (Ontario). Les actions ordinaires avec droit de vote et les actions à droit de vote variable se négocient à la Bourse sous le symbole « FLT ». L'émetteur est un émetteur déclarant dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba.

L'émetteur est un chef de file canadien dans le domaine de la technologie et des services de drones, offrant une vaste gamme de solutions en matière de renseignement aérien, d'opérations à distance et de logistique. L'émetteur se spécialise dans la fourniture de services basés sur les drones à de multiples industries, y compris la sécurité publique, le transport, l'énergie et l'agriculture. Il se concentre sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la durabilité grâce à l'utilisation de technologies de drones de pointe.

## Développements récents

Les développements récents les plus importants dans notre entreprise sont :

Le 21 octobre 2024, l'émetteur a annoncé la clôture d'un financement de 15 M\$ avec Investissement Québec et Développement économique Canada (« EDC ») comprenant une débenture convertible garantie de 7,5 M\$ de l'émetteur émise à Investissement Québec (la « **débenture IQ** ») et un prêt à terme de 7,5 M\$ (le « **prêt EDC** ») entre EDC et Volatus Aerospace Corp. (« **Volatus Corp.** »), une filiale en propriété exclusive de l'émetteur. Le capital en vertu de la débenture IQ est convertible au gré d'Investissement Québec en actions ordinaires avec droit de vote à un prix de conversion de 0,202 \$ l'action (le « **prix de conversion** »). La débenture portera intérêt à un taux de 12,5 % par année jusqu'à sa date d'échéance le 21 octobre 2029 (la « **date d'échéance** »). La partie des intérêts pour la première période de trois ans sera d'abord des intérêts hors trésorerie, capitalisés semestriellement et convertibles, au gré du détenteur au prix alors du marché des actions ordinaires avec droit de vote, comme le permet la réglementation sur les valeurs mobilières et les règles de la Bourse de croissance TSX, tandis que la partie des intérêts pour les deux dernières années sera payable, semestriellement, en espèces jusqu'à la date d'échéance, à moins que la débenture IQ ne soit autrement convertie au prix de conversion, à tout moment et au gré du porteur avant la date d'échéance. Le prêt d'EDC n'est pas convertible, porte intérêt à le taux d'intérêt préférentiel fixé par la Banque Royale du Canada plus 8% et a une durée de quatre ans avec un paiement forfaitaire allant jusqu'à 4,5 millions de dollars à la fin de la quatrième année, le 21 octobre 2028.

Le 10 septembre 2024, l'émetteur a annoncé qu'il avait reçu l'approbation de Transports Canada pour mener des opérations de fret par drone au-delà d'une ligne de visée visuelle du projet pilote (« BVLOS ») en ce qui concerne son projet DroneCare.

Le 3 septembre 2024, l'émetteur a lancé Volatus Aerospace Europe AS, une filiale en propriété exclusive de l'émetteur, en Norvège pour accélérer son expansion sur les marchés européens et africains.

Le 30 août 2024, l'émetteur a complété la fusion d'égal à égal avec Volatus Corp. (la « **fusion** »), en vertu de laquelle, entre autres choses, l'émetteur a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de Volatus Corp. au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), ce qui a fait de Volatus Corp. une filiale en propriété exclusive de l'émetteur. Le 30 août 2024, dans le cadre de la conclusion de la fusion, l'émetteur a changé son nom de « Drone Delivery Canada Corp. » à « Volatus Aerospace Inc. » et, le 5 septembre 2024, l'émetteur a commencé à négocier à la Bourse de croissance TSX sous son nouveau nom. Pour de plus amples renseignements sur la fusion, voir les communiqués de presse de l'émetteur datés du 21 mai 2024, du 12 août 2024, du 19 août 2024, du 26 août 2024 et du 30 août 2024 et de la circulaire d'information de la direction conjointe de l'émetteur et de Volatus Corp. datées du 12 juillet 2024, ainsi que les ententes définitives relatives à la fusion, qui sont toutes déposées sur le profil de l'émetteur sur SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## Faits importants

Le placement est effectué à titre de placement privé par un courtier sur une « meilleurs efforts » base et sera assujéti à une entente agence qui sera conclue avec Ventum Financial Corp., Cormark Securites Inc., et un syndicat de preneurs fermes (collectivement, les « **preneurs fermes** »).

Il n'y a aucun fait important sur les titres distribués en vertu des présentes qui n'a pas été divulgué dans le présent document d'offre ou dans un autre document déposé par l'émetteur au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre sur le profil de l'émetteur à [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Vous devriez lire ces documents avant d'investir.

## Quels sont les objectifs commerciaux que nous prévoyons atteindre en utilisant les fonds disponibles ?

Le tableau suivant présente : (i) les objectifs d'affaires que l'émetteur s'attend à atteindre en utilisant les fonds disponibles à la suite du placement ; (ii) le ou les événements importants qui doivent se produire pour que chaque objectif opérationnel soit atteint ; et (iii) la période prévue pour l'achèvement et le coût estimatif de chacun de ces événements.

La Société a l'intention d'utiliser les fonds disponibles pour les dépenses associées à sa trajectoire de croissance. Les fonds

requis sont fondés sur le budget actuel de la Société et sur des prévisions d'un an.

Objectifs de l'entreprise	Événement(s) important(s) précédent(s) (chacun, un « événement »)	Période prévue pour l'événement	Coût de l'événement
Étendre l'infrastructure d'inspection du pétrole et du gaz aux États-Unis	Investissement dans l'achat d'aéronefs et création d'une équipe pour l'entretien de ces aéronefs.	12 mois	1 000 000 \$
Recherche et développement et coûts de mise sur le marché	Investissement dans le développement de la version 2.0 de la station de nidification de drones (Aerieport) et de grands drones cargo.	9 mois	1 000 000 \$
Dépenses en capital	Achat de drones pour remplir des contrats de service.	12 mois	500 000 \$
Inventaire et fonds de roulement général	Augmenter les stocks pour répondre à la demande accrue aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni. Et le fonds de roulement pour faire évoluer les contrats de services.	12 mois	2 500 000 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>5 000 000 \$</b>

### PARTIE 3 UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront nos fonds disponibles à la clôture de l'Offre ?

		En supposant 100% de l'Offre	En supposant que l'exercice de l'Option d'agent
<b>Un</b>	Montants à augmenter dans le cadre du Placement	5 000 000 \$	5 750 000 \$
<b>B</b>	Commissions et frais de vente <sup>(1)</sup>	350 000 \$	402 500 \$
<b>C</b>	Coûts estimatifs de l'offre (p. ex., juridique, comptabilité, vérification)	200 000 \$	200 000 \$
<b>D</b>	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	4 525 000 \$	5 222 500 \$
<b>E</b>	Le fonds de roulement tout au plus fin des derniers mois (lacune) <sup>(2)</sup>	(6 370 000 \$)	(6 370 000 \$)
<b>F</b>	Sources de financement supplémentaires <sup>(3)</sup>	13 500 000 \$	13 500 000 \$
<b>G</b>	<b>Total des fonds disponibles : <math>G = D+E+F</math></b>	<b>11 580 000 \$</b>	<b>12 277 500 \$</b>

(1) Voir la partie 4 « Frais et commissions » ci-dessous.

(2) Le fonds de roulement au 30 septembre 2024 est une estimation de la gestion et les résultats réels peuvent différer. Voir la section « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » ci-dessus.

(3) Le financement net d'EDC et d'Investissement Québec a pris fin le 21 octobre 2024 (Voir la partie 2 « Développements récents » ci-dessus.)

Comment utiliserons-nous les fonds disponibles ?



L'émetteur a l'intention d'utiliser les fonds disponibles comme suit :

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles énumérés par ordre de priorité	En supposant 100% de l'Offre	En supposant l'exercice de l'option de surallocation
Recherche et développement – Station de nidification des drones (Aerieport) et dépenses de commercialisation	500 000 \$	500 000 \$
Recherche et développement – Frais de gros drones cargo et de commercialisation	500 000 \$	500 000 \$
Étendre l'infrastructure d'inspection du pétrole et du gaz aux États-Unis	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Dépenses en immobilisations – Drones	500 000 \$	500 000 \$
Inventaire	2 500 000 \$	2 500 000 \$
Fonds de roulement	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Objectif général de l'entreprise	1 580 000 \$	2 277 500 \$
<b>Total : Égal à « G » Total des fonds disponibles dans le graphique ci-dessus</b>	<b>11 580 000 \$</b>	<b>12,277,500</b>

L'affectation du capital mentionnée ci-dessus et le calendrier prévu représentent les intentions actuelles de l'émetteur en fonction de ses plans actuels et de sa situation opérationnelle, qui pourraient changer à l'avenir à mesure que ses plans et ses conditions commerciales évoluent. Bien que l'émetteur ait l'intention de dépenser le produit du placement tel qu'énoncé ci-dessus, il peut y avoir des circonstances où, pour de bonnes raisons commerciales, une réaffectation de fonds peut être jugée prudente ou nécessaire et peut différer sensiblement de celle énoncée ci-dessus, car les montants réellement alloués et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, y compris la capacité de l'émetteur d'exécuter son plan d'affaires. L'émetteur a des antécédents de flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation et, si nécessaire, certains des produits nets de ce placement peuvent être utilisés pour financer ces flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation au cours de périodes futures. L'émetteur prévoit continuer d'avoir des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation au cours des périodes futures. L'émetteur ne peut garantir qu'il atteindra ou maintiendra un état de trésorerie positif à l'avenir. Voir la section « *Mise en garde concernant l'information prospective* » ci-dessus.

Les plus récents états financiers intermédiaires non audités de l'émetteur pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2024 comprenaient une note de démarrage. L'émetteur n'a pas encore réalisé d'opérations rentables, a un déficit accumulé et l'émetteur n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs provenant de ses activités d'exploitation, ce qui peut jeter un doute sur la capacité de l'émetteur à poursuivre son exploitation. Le placement vise à permettre à l'émetteur de continuer à développer ses activités commerciales et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note de continuité dans les prochains états financiers annuels de l'émetteur.

#### Comment avons-nous utilisé les autres fonds que nous avons recueillis au cours des 12 derniers mois ?

Date de financement	Produit brut du financement	Utilisation prévue des fonds	Écart
Le 21 octobre 2024	7 500 000 \$ de la débenture IQ	Le produit net de la débenture IQ a été et devrait être utilisé pour étendre les activités de l'émetteur et accélérer le développement de ses solutions aériennes dans des industries de base clés, telles que le pétrole et le gaz, les services publics d'énergie, la sécurité publique et les infrastructures, et pour relocaliser le principal lieu d'affaires	Aucun écart à la date des présentes ni aucune incidence sur les objectifs et

Date de financement	Produit brut du financement	Utilisation prévue des fonds	Écart
		et d'exploitation de l'émetteur au Québec.	les jalons de l'entreprise.
Le 21 octobre 2024	7 500 000 \$ provenant du prêt d'EDC	Le produit net du prêt d'EDC a été et devrait être utilisé pour le remboursement de la dette existante, les stocks de financement, les dépenses en immobilisations, les besoins en fonds de roulement de la Société directement associés à son contrat d'exportation et les fins générales de l'entreprise.	Aucun écart à la date des présentes ni aucune incidence sur les objectifs et les jalons de l'entreprise.
Le 23 mai 2024	585 060 \$ provenant du placement privé sans courtier de débetures non convertibles non garanties de Volatus Corp.	On s'attendait à ce que le produit net soit utilisé pour l'achat de stocks, les ventes et la commercialisation, ainsi que les besoins en fonds de roulement.	Aucun écart à la date des présentes ni aucune incidence sur les objectifs et les jalons de l'entreprise.
Le 21 mai 2024	Prêt non convertible non garanti de 425 000 \$ à Volatus Corp.	Le produit net a été utilisé aux fins générales de l'entreprise et du fonds de roulement.	Aucun écart à la date des présentes ni aucune incidence sur les objectifs et les jalons de l'entreprise.

#### **PARTIE 4 FRAIS ET COMMISSIONS**

**Qui sont les concessionnaires ou les découvreurs que nous avons engagés dans le cadre de cette offre, le cas échéant, et quels sont leurs frais ?**

**Souscripteurs :** Ventum Financial Corp., Valeurs mobilières Cormark Inc. et un syndicat de souscripteurs

**Commission :** Commission en espèces égale à 7 % du produit brut du Placement et ce nombre de bons de souscription de compensations égal à 7 % du nombre d'Actions offertes vendues dans le cadre du Placement.

Chaque bon de souscription de rémunération pourra être exercé en une action ordinaire avec droit de vote à un prix d'exercice de 0,20 \$ par action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture.

#### **PARTIE 5 DROITS DES ACHETEURS**

**Droits d'action en cas de fausse déclaration.**

**S'il y a une fausse déclaration dans ce document d'offre, vous avez un droit**

- a) **pour annuler votre achat de ces titres auprès de l'émetteur, ou**

- b) à des dommages-intérêts contre l'émetteur et peut, dans certaines juridictions, avoir un droit légal à des dommages-intérêts d'autres personnes.

Ces droits sont à votre disposition, que vous vous soyez fié ou non à la fausse déclaration. Cependant, il existe diverses circonstances qui limitent vos droits. En particulier, vos droits pourraient être limités si vous connaissez la fausse déclaration lorsque vous avez acheté les titres.

Si vous avez l'intention de vous fier aux droits décrits aux alinéas a) ou b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts.

Vous devriez consulter toute disposition applicable de la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire pour obtenir les détails de ces droits ou consulter un conseiller juridique.

## **PARTIE 6 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉMETTEUR**

**Où pouvez-vous trouver plus d'informations sur nous ?**

Vous pouvez accéder à l'information continue de l'émetteur sous son profil à [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Des renseignements supplémentaires concernant l'émetteur sont également disponibles sur le site Web de l'émetteur à l' [adresse www.volatusaerospace.com](http://www.volatusaerospace.com).

## **PARTIE 7 DATE ET CERTIFICAT**

Date : 28 octobre 2024

**Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières à compter du 28 octobre 2023, contient la divulgation de tous les faits importants concernant les titres distribués et ne contient pas de fausse déclaration.**

(Signé) « *Glen Lynch* »

\_\_\_\_\_  
Glen Lynch  
Chef de la direction

(Signé) « *Abhinav Singhvi* »

\_\_\_\_\_  
Abhinav Singhvi  
Dirigeant principal des finances